



**Syndicat National des  
Cadres A**

## **CGC Finances Publiques et SNC CGC**

86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : [www.cgc-dgfiip.info](http://www.cgc-dgfiip.info) / [www.snc-dgfiip.info](http://www.snc-dgfiip.info)

Adresses mail : [cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)

[snc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:snc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)



**Syndicat National  
des Contrôleurs**

### **LE LIEN CGC Visioconférence du 29 octobre 2020 avec la Direction Générale**

*Sous forme de visioconférence, le Directeur Général a souhaité dialoguer avec les syndicats suite à la décision de reconfinement général décidée par le Président de la République, la veille.*

#### **1/ La DGFIP dans le cadre du reconfinement**

Le Directeur Général a indiqué que le confinement décidé n'était pas équivalent à celui de la mi-mars dernier. Il a souligné que nous n'étions plus en PCA – Plan de Continuité d'Activité. Les services publics ont reçu pour instruction de demeurer ouverts, ce qui vaut pour la Direction Générale des Finances Publiques. Ils doivent assurer 100 % de leur mission dans le cadre du maintien de l'activité économique toute entière.

Rien ne doit donc s'arrêter à la DGFIP même si certaines missions – recouvrement, contrôle fiscal... - doivent tenir compte du contexte économique. Les interventions sur place auprès des entreprises ou des débiteurs doivent être évitées dans toute la mesure du possible, ce qui vaut tant pour les huissiers que les vérificateurs. Il ne s'agit pas d'ajouter des tensions auprès de personnes ou d'entreprises « fragiles ».

Concernant l'accueil, les guichets des Centres des Finances Publiques doivent demeurer ouverts même si l'accueil sur rendez-vous doit continuer d'être privilégié.

Monsieur Fournel constate que le nombre de cas de contamination continue de s'élever dans notre administration et qu'il faut donc rester extrêmement vigilant sur les contraintes sanitaires.

#### **2/ Le télétravail :**

##### **- Equipement et répartition :**

Le Directeur Général a indiqué que l'on approche des 30 % de personnels disposant d'un équipement pour le télétravail : PC portables ou UC TINY. Il précise que « *cela va continuer à augmenter puisque l'on attend des livraisons, mais au rythme des possibilités des fabricants.* »

Monsieur Fournel estime même que l'on s'approche plutôt d'un taux de 50 % si l'on tient compte des forces de travail de la DGFIP à l'instant « T », soit environ 75 000 agents (sur 100.000). Il admet que les cadres A sont mieux dotés, en particulier du fait d'un plus fort taux de

télétravailleurs en administration centrale et dans les Directions Nationales Spécialisées, auxquels s'ajoutent les vérificateurs. Ce constat ne doit pas conduire à négliger les catégories de personnels B et surtout C en équipements.

Il n'est pas question de déplacer des matériels d'une zone géographique à l'autre ni de partager des matériels portables entre plusieurs personnes en raison des difficultés techniques mais également des risques sanitaires.

S'agissant des stagiaires à l'ENFiP, on va basculer dans un système distancié complet. La mesure qui avait été jusqu'ici adoptée - semi présentiel en alternance par demi groupes – était une solution d'attente intermédiaire en attendant d'observer l'évolution de la situation sanitaire Covid. Les choses étant ce qu'elles sont, les conclusions s'imposent d'elle-même, à l'image des mesures prises dans le milieu universitaire : cours à distance exclusivement. S'agissant des contrôles écrits à venir, les dispositions sont à l'étude. Un sujet connexe mais important est en suspend : l'octroi de la prime de scolarité qui était jusqu'à maintenant réservée aux seuls stagiaires en présentiel. Cette situation était jugée injuste par l'ensemble des syndicats représentatifs.

### **- L'organisation du télétravail dans les services :**

Le Directeur général a fait preuve de franchise : *« On pousse au maximum pour le télétravail même si je n'en suis pas personnellement satisfait : problématique du « collectif de travail », difficultés organisationnelles et d'encadrement d'un télétravail de 5 jours »...*

En conséquence, Monsieur Fournel présente trois propositions :

1/ Il paraît raisonnable, par dérogation aux mesures gouvernementales, d'autoriser un retour sur place aux agents d'un à deux jours par semaine ;

2/ Aucun agent ne devrait rester plus de 24H sans contact avec son chef de service :

3/ Le cadre général du télétravail dans le contexte imposé Covid devrait être formalisé à minima : une charte de cadrage sur deux pages maximum retranscrivant les droits et obligations des télétravailleurs pendant la période de crise est donc proposée.

Le Directeur Général entend bien également établir un distinguo entre la situation des agents et celle de l'encadrement. Pour les cadres, Monsieur Fournel n'entend pas que le télétravail prenne le pas sur une nécessaire présence dans le service. Il conçoit, du bout des lèvres, un à deux jours de télétravail par semaine maximum, mais à condition d'être en mesure de revenir dans le service le jour même, en cas de nécessité.

**La CGC partage assez largement les trois préconisations présentées par le Directeur Général. Elle est plus mesurée sur le point immédiat qui précède dans la mesure où toutes les situations ne sont pas uniformes. Il n'en demeure pas moins qu'un poste comptable nécessite une présence forte du responsable.**

### **- Rappel sur les règles sanitaires :**

Les règles sanitaires et les gestes barrière demeurent des impératifs. L'administration veillera au correct nettoyage des locaux, aux équipements en matériel de protection. A ce propos, le DG a confirmé le retrait de masque DIM, par précaution, nonobstant le fait qu'ils étaient homologués. Pour autant il n'y aura pas de mesures de traçabilité sur leur utilisation antérieure.

Les règles sanitaires en présentiel demeurent les mêmes : distanciation, sens de circulation, port du masque...

### 3/ Points divers :

#### - Mise en place de plate-formes d'accueil des entreprises :

Il s'agit d'assurer un premier niveau de renseignement et d'accompagnement sur les mesures mises en place par le gouvernement en matière de soutien de l'économie et d'aides aux entreprises.

Ces centres de renseignement ont également vocation à « orienter vers le bon guichet » étant donné le maquis des dispositifs et leurs caractères mouvants / évolutifs.

#### - Le Nouveau Réseau de Proximité :

A la quasi unanimité des participants, dont la CGC, les organisations syndicales se sont de nouveau élevées contre la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021 des réformes NRP, en particulier les restructurations de services et déplacements de personnels qu'elles entraînent.

Dans le contexte sanitaire actuelle, l'énergie déployée et les priorités devraient être accordées à la gestion de crise, à l'organisation de nos missions et à la protection des personnels.

Le directeur Général a maintenu sa position de continuer à faire avancer les réformes au rythme prévu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Seule voix discordante dans le concert syndical, celle du SCS Fip, invité par le Directeur Général à s'exprimer pour la première fois en audioconférence nonobstant son absence de représentativité au plan ministériel.

Monsieur Fournel n'a pas été déçu : le SCS Fip, en la parole de son représentant Jean-Marc Bouchet, a affirmé haut et fort qu'il n'était plus temps d'attendre au sujet du NRP, que des attentes étaient fortes au niveau des agents et des partenaires (collectivités locales), qu'il devait donc bien se mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021...

**Une nouvelle fois, ce « syndicat dit des cadres supérieurs » se distingue par le grand écart observé entre ses écrits virulents, accrocheurs et ses positions orales officielles, beaucoup plus consensuelles voire ouvertement collaborationnistes. Ce n'est pas la première fois (certains se souviendront, dans la même veine, de ses positions PPCR moins disantes...).**

**Rappelons que la CGC continue de demander un moratoire du NRP sur l'année 2021 sans prétendre au retrait pur et simple de tout le projet. Il nous paraît nécessaire, dans l'environnement présent, de stabiliser le réseau, de rassurer et sécuriser les agents, de gérer les priorités du moment, plutôt que continuer à mettre en place des mesures à des fins d'économies qui vont constituer des « gouttes » dérisoires dans l'océan de la dépense publique.**

\*\*\*

#### Données COVID et force de travail à la DGFIP :

Situation au	29/10/2020	Semaine précédente	Variation en %
Cas avéré positif Covid19	384	322	19%
agents présents	52 854	61 385	
Télétravailleurs le jour de l'enquête	8 065	7 575	6%
agents en ASA	1 038	1 038	0%
agents en congés ou arrêt	32 165	25 376	27%